

Ce communiqué de presse ne peut pas être publié, distribué ou transmis directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon.

Augmentation de capital – Vendredi 15 avril 2011 – 17h35

ARGAN : succès de l'augmentation de capital de 35 M€

Offre souscrite à 182,51 %

ARGAN annonce le très vif succès de son opération d'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS) lancée le 23 mars et dont la période de souscription s'est achevée le 6 avril 2011. L'offre a été souscrite à 182,51 % par rapport à la taille initiale de l'augmentation de capital.

Au regard de la forte demande exprimée, le Directoire de la société a décidé d'exercer la clause d'extension dans sa totalité. Ainsi 3 179 178 actions ordinaires nouvelles seront émises pour un montant brut total de 34 970 958 euros.

Le règlement-livraison ainsi que l'admission aux négociations des actions nouvelles sur le marché NYSE Euronext Paris interviendront le 19 avril 2011 sur la même ligne de cotation que les actions existantes de la société (code ISIN: FR0010481960).

Les actions ordinaires nouvelles porteront jouissance au 1er janvier 2011. Elles ne donnent pas droit au dividende voté par l'assemblée générale des actionnaires du 30 mars 2011 qui a statué sur les comptes de l'exercice 2010. Pour mémoire, le dividende a été détaché le 6 avril sur les positions du 5 avril après bourse.

La famille LE LAN, ainsi que le management d'ARGAN, tiennent à remercier leurs actionnaires pour leur fidélité et leur confiance renouvelée dans la stratégie de développement de la foncière.

Les montants levés vont en effet permettre de soutenir les futurs projets de croissance de la Société et de renforcer la structure financière du groupe afin de lui permettre d'atteindre son objectif de détenir fin 2012 un patrimoine d'1 million de m².

A l'issue de cette opération, le capital social d'ARGAN est désormais composé de 13 315 692 actions.

A propos d'Argan

Fondée en 1993, ARGAN est une foncière spécialisée en immobilier logistique qui maîtrise l'ensemble de la chaîne de création de valeur. Son positionnement de développeur-investisseur lui offre un profil unique et une expertise reconnue sur ce secteur d'activité.

Argan est cotée sur le compartiment C de NYSE-Euronext Paris depuis juin 2007 (ISIN FR0010481960) et fait partie des indices CAC All-Tradable et CAC Small. La foncière a opté pour le régime des SIIC au 1er juillet 2007.



Contact investisseurs

Francis Albertinelli - Directeur financier
Tél : 01 47 47 05 46
e-mail : contact@argan.fr

Contact presse

Citigate
Dewe Rogerson
Agnès Villeret – Relations investisseurs
Lucie Larguier – Relations presse
Tél : 01 53 32 78 95 / 84 75
e-mail : agnes.villeret@citigate.fr / lucie.larguier@citigate.fr

Ce communiqué de presse ne peut pas être publié, distribué ou transmis directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon.

MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

Un prospectus visé par l'Autorité des marchés financiers (l'"AMF") le 21 mars 2011 sous le n°11-079 est disponible sans frais au siège social d'Argan 10, rue Beffroy 92200 Neuilly-sur-Seine, sur le site Internet de la Société (www.argan.fr) ainsi que sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et auprès de la société Invest Securities. Ce prospectus est composé du document de référence enregistré auprès de l'AMF le 16 mars 2011 sous le numéro R.11-005 et d'une note d'opération (incluant le résumé du prospectus) qui a obtenu le visa de l'AMF n°11-079 en date du 21 mars 2011.

Argan attire l'attention du public sur les sections relatives aux facteurs de risques figurant à la section 5.2 du document de référence et au chapitre 2 de la note d'opération.

Avertissement

Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis ni dans aucun autre pays que la France.

Les valeurs mobilières ne pourront être offertes, souscrites ou vendues aux Etats-Unis en l'absence d'enregistrement ou d'une exemption d'enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié. Argan n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre mentionnée dans le présent communiqué de presse ou une partie de cette offre aux Etats-Unis ni d'effectuer une quelconque offre publique sur ses actions aux Etats-Unis.

Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre publique de valeurs mobilières au Royaume-Uni. Au Royaume-Uni, ce communiqué de presse ne peut être distribué qu'aux personnes ayant une expérience professionnelle dans le domaine des investissements régis par les dispositions de l'article 19(5) de la loi "Financial Services and Markets 2000 (Financial Promotion) Order 2005", telle qu'amendé ou à qui ce communiqué de presse peut être légalement transmis en vertu de la réglementation applicable (ces personnes sont ci-après dénommées les "personnes concernées"). Au Royaume-Uni, aucune autre personne qu'une personne concernée ne peut agir sur la base de ce communiqué de presse ; tout investissement ou activité d'investissement à laquelle ce communiqué de presse fait référence ne pourra être réalisé que par les seules personnes concernées.